

PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE DE CRUSEILLES

PROJET EDUCATIF

I/ PRESENTATION :

La Garderie Périscolaire de Cruseilles a été créée par la Commune de Cruseilles dans le but de permettre la conciliation de la vie professionnelle et familiale des parents, en particulier pour les plus jeunes enfants.

L'accueil périscolaire permet de recevoir régulièrement et/ou occasionnellement, selon les besoins des familles, les enfants scolarisés à l'école maternelle et à l'école primaire :

- le matin avant l'école,
- le soir après l'école.

Nous proposons des activités adaptées, encadrées par du personnel qualifié en respectant le rythme et l'âge des enfants.

Les enfants sont amenés à l'école et pris en charge dès la sortie des classes.

II/ MODALITES DE FONCTIONNEMENT :

1/ L'équipe d'animation :

L'accueil périscolaire se déroule sur deux sites différents : un préfabriqué près de l'école pour les primaires et un local contiguë à l'école pour les maternelles.

L'équipe pour chaque site est composée de trois animatrices dont une responsable.

a/ Le rôle de la responsable :

La responsable reste sous l'autorité et la responsabilité de la Mairie de Cruseilles. Elle assume les tâches administratives, la tenue des registres de présence et des plannings, en collaboration avec la Mairie qui gère la facturation aux familles. En outre, elle anime la vie de la garderie et reste l'interlocuteur privilégié.

Par ailleurs, elle assume le même rôle que les animatrices.

b/ Le rôle des animatrices :

Les animatrices restent sous l'autorité et la responsabilité de la Mairie de Cruseilles. Elles sont garantes de la sécurité physique, morale, matérielle et affective de chaque enfant. Elles ne doivent pas oublier qu'elles sont les référentes de l'enfant, qu'elles ne doivent pas montrer le mauvais exemple en ce qui concerne son attitude corporelle et verbale.

Elles doivent faciliter le dialogue et être à l'écoute de chaque enfant en s'adaptant à sa personnalité. Elles sont garantes du respect des lieux et du matériel ainsi que de l'application des règles de vie. Elles s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique.

Les animatrices doivent être vigilantes, présentes, disponibles à tout moment.

2/ Les locaux :

La garderie des enfants scolarisés à l'école primaire publique se situe au préfabriqué tout proche. Composée de deux salles de 55 m² chacune et d'un bloc sanitaire de 11 m², elle est située sur un terrain entièrement clos agrémenté d'un espace vert.

La garderie des enfants de maternelle se situe à l'école maternelle publique dans une salle neuve de 60 m² réservée à cet effet. Un hall/vestiaire de 33 m² ainsi qu'un bloc sanitaire de 16 m² lui sont contigus. Cette salle s'ouvre sur un terrain de jeux complètement clos comprenant un espace vert également.

3/ La capacité d'accueil :

- Garderie des Primaires :
 - 42 enfants accueillis le matin avant la classe de 07h00 à 08h30,
 - 42 enfants accueillis le soir après la classe de 16h15 à 19h00.

- Garderie des Maternelles :
 - 30 enfants accueillis le matin avant la classe de 07h00 à 08h30,
 - 30 enfants accueillis le soir après la classe de 16h15 à 19h00.

4/ Le matériel :

Le matériel pédagogique est mis à la disposition de l'équipe ; à chacun de prendre en charge le rangement après utilisation.

5/ L'entretien des locaux :

Après chaque activité salissante, les animatrices prennent en charge le nettoyage principal et le rangement du matériel.

L'équipe d'animation a également en charge le ménage hebdomadaire.

6/ La sécurité :

La sécurité de l'enfant doit être assurée à chaque moment de la journée. Chaque animatrice doit connaître le nombre d'enfants présents dans son groupe ainsi que l'identité de chacun.

L'animatrice doit aussi avoir un comportement qui ne met pas la sécurité de l'enfant en danger.

Chaque animatrice s'engage au respect des règles de sécurité applicables aux Centres de Loisirs Maternels fixées par le Ministère de la Jeunesse et des sports.

Les consignes à appliquer en cas d'incendie doivent être connues et des exercices d'évacuation doivent être mis en pratique.

7/ Le règlement intérieur de l'équipe d'animation :

Il est strictement interdit de fumer en présence des enfants, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des locaux.

L'usage des téléphones portables personnels doit se faire uniquement en cas d'urgence durant le temps de travail.

L'animatrice ne doit pas frapper ou humilier un enfant. Elle doit être assidue dans son travail ; tout retard ou absence doit être justifié. Elle doit adhérer au projet pédagogique.

III/ LE FINANCEMENT :

La gestion de la garderie est communale.

La garderie périscolaire est financée par :

- la facturation aux familles (inscription annuelle et ½ heures de garde),
- la subvention CAF (sous réserve d'obtention de l'agrément DDJS).

La Mairie de Cruseilles apporte sa contribution afin d'obtenir un budget équilibré.

Cruseilles, le 9 juin 2008,

L'Adjointe au Maire, Déléguée aux
affaires scolaires et au périscolaire,
Sylvie MERMILLOD

PROJET PEDAGOGIQUE

I/ PRESENTATION :

La Garderie Périscolaire de la Commune de Cruseilles est ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 07h00 à 08h30 et de 16h15 à 19h00.

Elle accueille au maximum 42 enfants de plus de 6 ans et 30 enfants de moins de 6 ans.

II/ LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

1/ Les objectifs relatifs à l'enfant sont :

- Mettre l'enfant en situation de découverte permanente des activités de la Garderie à travers l'originalité des idées proposées et des moyens mis à disposition.
- Impliquer l'enfant à la vie de la Garderie en le laissant choisir ses activités, en élaborant un éventail de propositions, en mettant à sa disposition des ateliers libres.
- Intégrer l'enfant au sein du groupe en négociant et en établissant des règles de vie, en fixant des limites de sécurité, en s'attachant au respect mutuel, en coopérant et s'entraïdant.
- Instaurer un climat de confiance en étant présent, à l'écoute et à la disponibilité de chaque enfant.
- Amener l'enfant à être autonome dans ses activités et sa vie quotidienne en proposant un aménagement de l'espace et un matériel adapté à son âge, en le laissant circuler dans les différents ateliers avec la présence de l'animatrice.
Celle-ci le sollicitera à accomplir, seul, des actions de tous les jours comme s'habiller, se servir, gérer ses devoirs ...
- Favoriser les temps d'accueil de chaque enfant et parent individuellement grâce à un aménagement des horaires d'accueil échelonnés, afin d'être à l'écoute des familles et de leur transmettre les informations sur la vie de la Garderie. L'instauration d'une fiche d'émargement à l'arrivée et au départ de l'enfant sera aussi prévue.

2/ Les objectifs relatifs à l'encadrement sont :

- **Susciter le travail en équipe afin de former une équipe solidaire, cohérente et responsable :**
 - être capable de gérer l'organisation des tâches de la vie quotidienne au sein de l'équipe (prise d'initiatives, travail et responsabilités équitables),
 - faire en sorte que toutes les animatrices adhèrent aux mêmes objectifs afin d'harmoniser leurs décisions vis-à-vis des enfants,

- avoir conscience des conséquences induites par leurs attitudes et leurs paroles.
- **Susciter la participation de tous les adultes :**
- que chacun puisse participer à toutes les tâches,
- **Favoriser et faciliter la communication :**
- permettre à chacun de s'exprimer sur ses envies, ses doutes et ses problèmes.
- **Respecter l'autre dans sa personnalité :**
- savoir accepter les critiques constructives,
 - respecter l'opinion de chacun.
- **Permettre à chacun d'exprimer ses compétences :**
- faire partager aux membres de l'équipe ses expériences.

3/ Les finalités :

Consciente des profondes inégalités sociales et des différences de caractère entre les enfants, l'équipe d'animation s'efforce de tout mettre en œuvre pour respecter chaque enfant en restant à son écoute, en lui permettant de développer son autonomie, de découvrir la vie en groupe, de s'intégrer, de prendre des initiatives et d'aller jusqu'au bout de ses projets.

La Garderie doit rester en harmonie avec le rythme scolaire en respectant celui de l'enfant ainsi que le choix de ses activités.

III/ LES DIFFERENTS TEMPS :

1/ L'accueil du matin : de 07h00 à 08h20

Certains enfants arrivent par les transports scolaires ; par conséquent, avec l'autorisation et une décharge signée des parents, ils arrivent seuls à la Garderie.

Pour tous les autres enfants, ils sont déposés par la famille et accueillis par une animatrice.

Dans tous les cas, l'heure d'arrivée est notée sur la fiche de présence que l'accompagnateur de l'enfant doit signer.

L'animatrice privilégie la qualité de l'accueil ; c'est un réveil en douceur. Chaque enfant est accueilli individuellement. Comme les parents sont souvent pressés, celle-ci aide l'enfant à commencer sa journée dans le calme et prend le temps de discuter avec lui.

Des activités calmes sont possibles : dessin, jeux de société, poupées, jeux de constructions...

Les enfants peuvent circuler librement d'une activité à l'autre. L'animatrice est disponible pour lire une histoire, participer à des jeux de société en expliquant et contrôlant les règles.

A 08h20, les enfants du primaire sont accompagnés à pied (environ 150 mètres sur chemin piétonnier) vers l'école primaire et remis à la responsabilité des enseignants.

Avant de partir, l'animatrice s'assure que l'enseignant est présent dans les locaux scolaires. En aucun cas, un enfant ne doit rester seul dans la cour sous prétexte qu'un adulte va arriver.

Les enfants de maternelle sont accompagnés à 08h25 dans leurs classes respectives (en passant par l'intérieur du bâtiment) et remis à l'ATSEM ou à l'enseignant.

La liste des enfants inscrits à la garderie du soir est affichée dans le hall de chacun des deux établissements scolaires.

2/L'accueil du soir: de 16h15 à 19h00

Dès 16h00, chacune des deux équipes d'animation se retrouve pour préparer l'accueil des enfants.

A 16h15, l'équipe d'animation basée à l'école maternelle récupère les enfants regroupés dans le hall par les ATSEM ou les enseignants en fonction de la liste fournie le matin et les dirige vers le local de Garderie.

A 16h15 également, l'équipe d'animation basée au préfabriqué récupère dans chaque classe de l'école primaire, les enfants inscrits à la Garderie pour le soir en fonction de la liste fournie le matin.

Elle dirige alors le groupe d'enfants, toujours à pied, vers le local préfabriqué.

Comme le matin, le soir est le moment qui nécessite la prise en compte des réactions de chaque enfant, telles que la fatigue et la faim.

Par conséquent, les animatrices prévoient un temps de goûter aux environs de 16h30 , fourni par la Garderie, puis un temps pour les activités.

Le goûter reste assez basique car les enfants las et affamés sont peu enclins à la découverte... Chaque jour, un fruit (fonction de la saison) leur est systématiquement proposé ainsi que du pain accompagné de confiture, chocolat, miel, fromage...Des goûters à thèmes sont également organisés (Chandeleur, Mardis Gras, Noël...)

Ensuite, les activités proposées sont orientées vers le jeu et les loisirs. C'est la fin de la journée, les enfants sont fatigués et peu motivés à se concentrer.

Cependant, une aide aux devoirs est proposée de 17h00 à 17h30 pour les enfants du primaire, sans aucun engagement de l'équipe d'animation quant à la réalisation du travail de l'enfant. Celui-ci doit être motivé et se prendre en charge en s'inscrivant préalablement sur un planning.

Si le temps le permet, les enfants jouent à l'extérieur.

Il convient également d'organiser l'accueil des parents et la gestion des départs des enfants. L'accueil périscolaire est donc organisé par tranche d'une ½ heure, ce qui permet aux parents de récupérer leurs enfants de façon souple sans trop perturber les activités en cours. A chaque départ, l'adulte responsable signe la fiche de présence en face de l'heure de départ.

IV/ LES OBJECTIFS OPERATIONNELS :

- Permettre à l'enfant de se repérer dans l'espace et le temps :

- accueil échelonné par la disponibilité des animatrices,
- favoriser l'appropriation des lieux d'activité par des espaces aménagés.

* Moyens :

- disponibilité des animateurs,
- espaces aménagés.

- Développer les capacités de l'enfant à s'exprimer, à communiquer en valorisant le potentiel de chacun au sein d'activités ouvertes et en permettant à l'enfant de s'impliquer et de posséder son temps de loisirs (choisir son activité, choisir ses relations).

* Moyens :

- travailler en petits ateliers,
- disposer d'espaces d'activités.

- Favoriser son épanouissement individuel et au sein d'un groupe en mettant en valeur les richesses de la vie collective, sans nier pour autant les intérêts individuels de chacun.

* Moyens :

- mise en place des règles de vie impliquant initiative, engagement et respect,
- jeux collectifs,
- installation de « coins détente »,
- participation de l'enfant à la préparation et au rangement du matériel.

V/ L'EVALUATION :

1/ Avant le projet :

• L'évaluation des situations prend la forme de réunions trimestrielles pour le périscolaire.

2/ Pendant le projet :

- La pertinence de l'action :
 - Y a-t-il cohérence entre les objectifs et la réalisation ?
 - Avons-nous réussi à être à l'écoute des enfants ?
 - Avons-nous réajusté ou réorienté les activités en cas de besoin ?
 - Le travail des enfants a-t-il été valorisé ?
 - Les enfants ont-ils tous participé ?
 - Se sont-ils amusés ?

- L'efficacité de l'action :
 - Les objectifs sont-ils atteints ?
 - Quelles ont été les difficultés rencontrées ?
 - Les solutions choisies étaient-elles adéquates ?
 - Quels sont nos points forts et nos points faibles ?

- La cohérence :
 - Nos objectifs et nos actions mises en œuvre sont-ils en accord avec les choix définis dans le projet éducatif et le projet pédagogique ?

3/ Après le projet :

- Bilan de l'équipe d'animation :
 - Evolution des pratiques par la confrontation des faits lors d'une réunion mensuelle.

Cruseilles, le 9 juin 2008,

L'Adjointe au Maire déléguée aux affaires
scolaires et au périscolaire,
Sylvie MERMILLOD,